

NOTE DE SYNTHÈSE

annexée au budget primitif 2024 (budget principal CCPO et budgets annexes)

Le **budget primitif** correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le Président et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers, **par chapitre et par nature** (il est assorti d'une présentation croisée par fonction), correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables. Il autorise juridiquement le Président à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

La CCPO compte 3 Budgets primitifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO ;**
- **Le Budget de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) :** pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas :** ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, GEMAPI¹, Complémentaire à GEMAPI, Environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

¹ GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

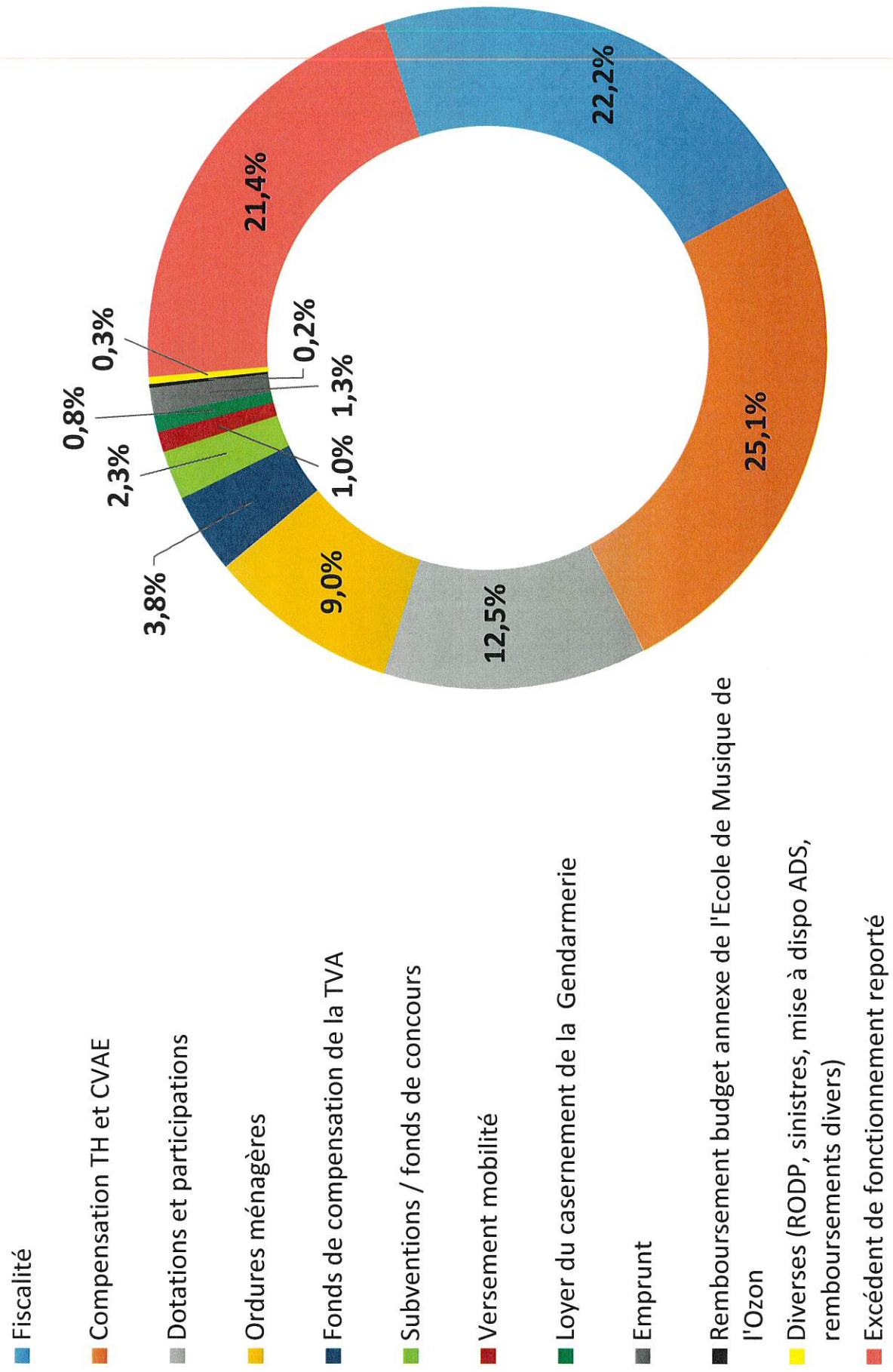
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, les participations des communes membres, le Fonds de Compensation de la TVA, etc.

Budget principal

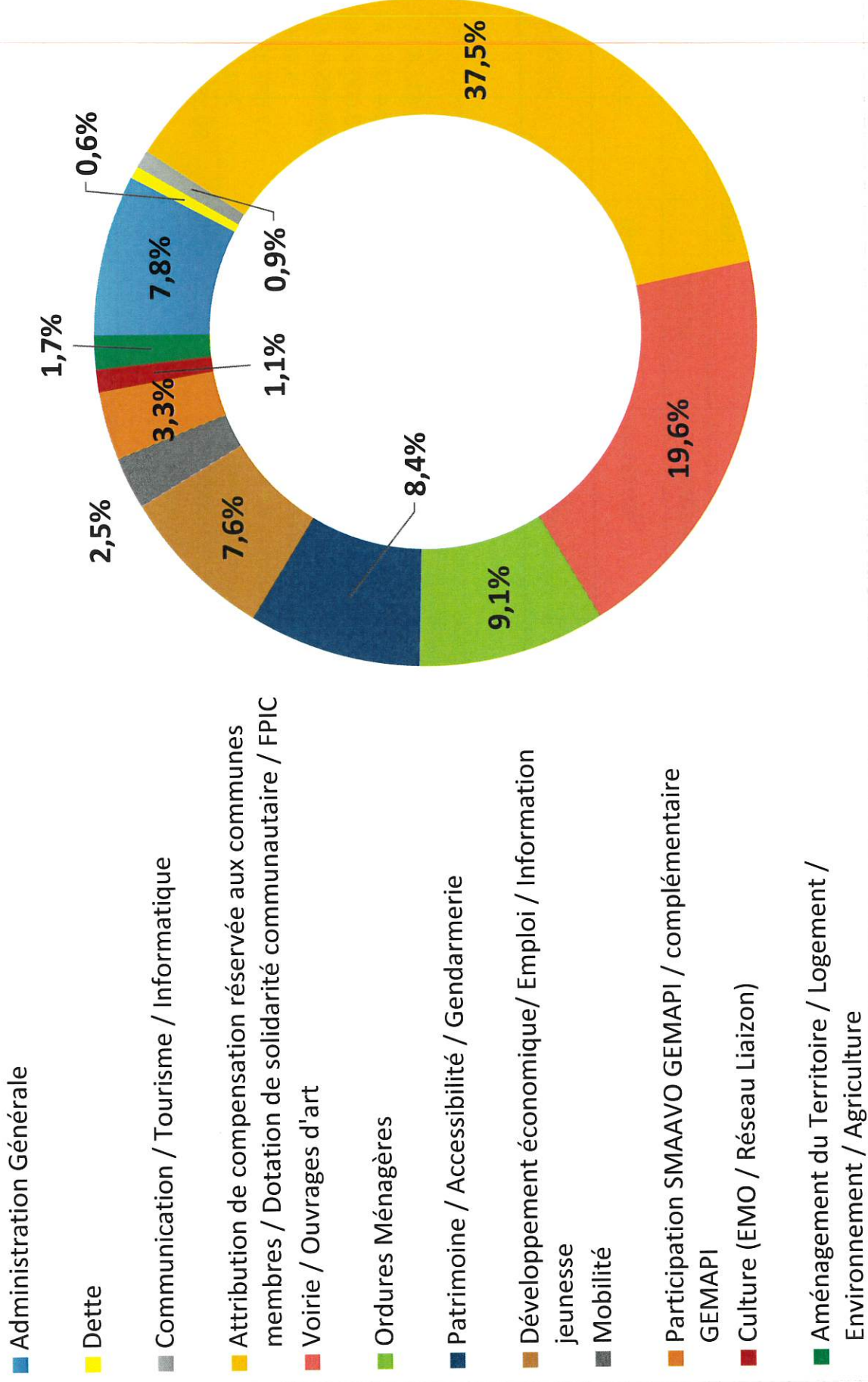
Budget principal		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	24 806 221,56	24 470 882,31	21 806 221,56	24 470 882,31
	Section d'investissement	11 826 105,18	12 826 540,92	11 826 105,18	12 826 540,92

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	24 470 882,31 €	FONCTIONNEMENT	24 470 882,31 €
Dépenses réelles	17 875 988,40 €	Recettes réelles	18 849 038,90 €
dont AC, DSC, FPIC et DC RTP	9 858 115,00 €	dont impôts et taxes	14 794 051,90 €
dont charges de personnel	1 570 100,00 €	dont dotations de l'Etat et participations	3 706 495,00 €
dont charges de gestion courantes	2 530 658,50 €	dont produits des services	132 487,00 €
(entretiens voiries, parcs d'activités et bâtiments, contrats de service, fournitures)		(actes ADS, RODP, remboursement frais par EMO)	
dont charges de la dette	23 440,81 €	dont autres recettes (loyers)	216 005,00 €
dont subventions aux organismes et associations, participations aux syndicats et indemnités élus	3 892 924,09 €		
dont provisions	750,00 €		
Amortissements	800 000,00 €	Amortissements	11 878,36 €
Virement à la section d'investissement	5 794 893,91 €	Excédent de fonctionnement	5 609 965,05 €
INVESTISSEMENT	12 826 540,92 €	INVESTISSEMENT	12 826 540,92 €
Restes à réaliser	3 726 794,84 €	Restes à réaliser	85 000,00 €
Dette	131 058,07 €	Emprunt	336 554,47 €
Dépenses d'équipement	7 875 422,31 €	FCTVA	830 000,00 €
(projets de la CCPO)		Subventions, participations et fonds de concours	613 580,00 €
Subventions d'équipement	356 669,64 €		
(vidéoprotection, Fonds Air Bois, production de logements sociaux)		Affectation du résultat	3 941 512,54 €
Résultat reporté	299 717,70 €	Opérations d'ordre patrimoniales	425 000,00 €
Opérations d'ordre patrimoniales	425 000,00 €	Amortissements	800 000,00 €
Amortissements	11 878,36 €	Virement de la section de fonctionnement	5 794 893,91 €
TOTAL GENERAL	37 297 423,23 €	TOTAL GENERAL	37 297 423,23 €

RECETTES REELLES BP 2024 : 26 239 138€



DEPENSES REELLES BP 2024 : 26 239 138€



Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Budget annexe École de musique de l'Ozon		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	369 318,81	350 432,44	369 318,81	350 432,44
	Section d'investissement	31 880,05	39 558,83	31 880,05	39 558,83

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	350 432,44 €	FONCTIONNEMENT	350 432,44 €
Dépenses réelles	341 205,00 €	Recettes réelles	332 470,61 €
<i>dont charges de personnel</i>	316 784,00 €	<i>dont produits des services</i>	83 000,00 €
<i>dont charges de gestion courantes</i>	23 516,00 €	<i>dont participations</i>	249 465,61 €
<i>dont autres charges</i>	705,00 €	<i>dont autres recettes</i>	5,00 €
<i>dont provisions</i>	200,00 €	Excédent de fonctionnement	17 667,83 €
Amortissements	9 227,44 €	Amortissements	294,00 €
INVESTISSEMENT	39 558,83 €	INVESTISSEMENT	39 558,83 €
Restes à réaliser	5 093,85 €	Restes à réaliser	- €
Dépenses d'équipement	34 170,98 €	FACTVA	1 000,00 €
Amortissements	294,00 €	Excédent d'investissement	29 331,39 €
TOTAL GENERAL	389 991,27 €	Amortissements	9 227,44 €
		TOTAL GENERAL	389 991,27 €

Zone Industrielle de Charvas 2

	DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Budget annexe ZI Charvas 2				
Réalisation de l'exercice				
Section de fonctionnement	2 232 202,06	5 020 618,64	2 232 202,06	5 020 618,64
Section d'investissement	2 232 196,81	5 020 613,39	2 232 196,81	5 020 613,39

DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 020 618,64 €
Dépenses réelles	5,00 €
<i>dont foncier</i>	
<i>dont études et services</i>	
<i>dont travaux</i>	
<i>dont autres charges</i>	0,25 €
Ecritures de stock	5 020 613,39 €
INVESTISSEMENT	5 020 613,39 €
Virement du budget principal	- €
Emprunt	3 995 883,96 €
Excédent d'investissement	279 271,79 €
Ecritures de stock	745 457,64 €
TOTAL GENERAL	10 041 232,03 €

A Saint Symphorien d'Ozon, le 25/03/2024

Le Président, Pierre BALLELIO



